

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 30 AOUT 2021

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Finances
 - a. Budget général : Admission en Non Valeurs - Partie 1
 - b. Budget général : Admission en Non Valeurs - Partie 2
 - c. Eau : Admission en Non Valeurs
 - d. Assainissement : Admission en Non Valeurs
 - e. Budget ZA Aric - Admission en non valeurs
2. Economie
 - a. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité. Attribution d'aides
3. Eau
 - a. Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de la Rouveyre et du Bois Soubeyrand - St Genest Lachamp - Avenant n°1

Date de la convocation : 24 août 2021

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Florent DUMAS, M. Thierry GIROT, M. Yves LE BON, M. Patrick MEYER, M. Roger PERRIN, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Michel VILLEMAGNE.

Absents représentés : M. Patrick MARCAILLOU et Mme Monique PINET

Excusés : M. Antoine CAVROY

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Thierry GIROT

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur des Ressources Humaines
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Développement économique et transition écologique
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Aude CHABANNE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Finances

A. Admission en non valeur – budget général – 1 ère partie

Michel VILLEMAGNE indique que Monsieur le trésorier communautaire a présenté un état des créances irrécouvrables.

Monsieur le trésorier demande l'admission en non-valeur des créances suivantes, au motif d'un surendettement et d'une décision d'effacement de dettes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2016	T-1045	55,70 €
2017	T-1025	50,00€
		105,70

M. le Président propose de valider l'admission en non-valeur des créances indiquées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de : 105,70 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus, pour un montant total de 105,70 €, décide d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6542 par décision modificative, et autorise son Président ou tout Vice-président à signer toutes pièces s'y rapportant.

B. Admission en non valeur – budget général – 2ème partie

Michel VILLEMAGNE indique que Monsieur le trésorier communautaire a présenté un état des créances irrécouvrables.

Monsieur le trésorier demande l'admission en non-valeur des créances.

M. le Président propose de valider l'admission en non-valeur des créances indiquées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 3 421,21€.

Compte 6541	3 421,21 €
-------------	------------

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus, pour un montant total de 3 421,21 €, décide d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6541 par décision modificative, et autorise son Président ou tout Vice-président à signer toutes pièces s'y rapportant.

C. Admission en non valeur – budget eau

Michel VILLEMAGNE indique que Monsieur le trésorier communautaire a présenté un état des créances irrécouvrables.

Monsieur le trésorier demande l'admission en non-valeur des créances.

M. le Président propose de valider l'admission en non-valeur des créances indiquées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 2 628,27 €.

Compte 6541	1 534,09 €
Compte 6542	1 094,18€
Total	2 628,27 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus, pour un montant total de 2 628,27 €, décide d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 6541 et 6542 par décision modificative, et autorise son Président ou tout Vice-président à signer toutes pièces s'y rapportant.

D. Admission en non valeur – budget assainissement

Michel VILLEMAGNE indique que Monsieur le trésorier communautaire a présenté un état des créances irrécouvrables.

Monsieur le trésorier demande l'admission en non-valeur des créances présentées dans le tableau.

M. le Président propose de valider l'admission en non-valeur des créances indiquées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 850,20 €.

Compte 6541	388,79 €
Compte 6542	461,41 €
Total	850,20 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus, pour un montant total de 850,20 €, décide d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 6541 et 6542 par décision modificative, et autorise son Président ou tout Vice-président à signer toutes pièces s'y rapportant.

E. Admission en non valeur – budget ZA Aric

Michel VILLEMAGNE indique que Monsieur le trésorier communautaire a présenté un état des créances irrécouvrables.

Monsieur le trésorier demande l'admission en non-valeur de la créance suivante, au motif qu'elle est inférieure au seuil de poursuite.

M. le Président propose de valider l'admission en non-valeur des créances indiquées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de : 19,15 €.

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2013	105295063	19,15 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus, pour un montant total de 19,15 €, décide d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6541 par décision modificative, et autorise son Président ou tout Vice-président à signer toutes pièces s'y rapportant.

2. Economie

A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité. Attribution d'aides

Vu la délibération du 11 avril 2017, autorisant le Président à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'aides directes aux entreprises ;

Vu la délibération du 25 septembre 2017, adoptant le règlement pour l'attribution par Val'Eyrieux d'aides directes à destination des entreprises de l'économie de proximité : artisanat, commerce, services ;

M. le Président propose au Bureau d'approuver les 3 dossiers joints à la présente délibération et de l'autoriser à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée, pour un total de 6 025,95 €.

Pour information, l'enveloppe dédiée n'est pas encore consommée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président, décide l'attribution de l'aide telle qu'indiquée en annexe, autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

3. Eau

A. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de la Rouveyre et du bois Soubeyrand - St Genest Lachamp-avenant n° 1

Florent DUMAS rappelle au Bureau le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de la Rouveyre et du Bois Soubeyrand situés sur la commune de St Genest Lachamp, et attribué à la société RCI.

Ce marché doit faire l'objet d'un avenant en plus-value concernant des missions complémentaires, et plus particulièrement des autorisations administratives :

- Dossier lois sur l'eau pour la traversée du cours d'eau par la piste d'accès et étude hydraulique
- Déclaration préalable pour la construction du réservoir
- Evaluation d'incidence Natura 2000 pour les travaux de construction du réservoir et création de la piste en zone Natura 2000.

Par conséquent, cet avenant correspond à une plus-value de 2 125 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de la Rouveyre et du Bois Soubeyrand situés sur la commune de St Genest Lachamp, est porté à la somme de : 10 422,50 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de la Rouveyre et du Bois Soubeyrand situés sur la commune de St Genest Lachamp attribué à la société RCI et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour information au Bureau également, dans le cadre des délégations au Président, deux arrêtés ont été pris :

1/ Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'eau potable sur les communes de DEVESSET, ST JULIEN D'INTRES, ST MARTIN DE VALAMAS, ISSAMOULENC

Titulaire : Cabinet d'études Marc MERLIN

Montant de la mission : 29 400 € HT

TVA : 20% : 5 880 €

Montant total : 35 280 € TTC

2/ Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'assainissement et en eau potable sur les secteurs "Grand'Rue" et en amont du poste de relevage de la Zone Industrielle sur la commune d'ARCENS

Titulaire : Cabinet d'études RCI

Montant de la mission : 10 550 € HT

TVA : 20% : 2 110 €

Montant total : 12 660 € TTC

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h30.

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



ANNEXE 1**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ**

Dénomination de l'entreprise	Chef d'entreprise	Adresse du siège	Adresse du projet	Projet	montant € HT du projet	Dépense éligible € HT	Subvention proposée €	Taux d'aide proposé
LE PAYANKE ARDECHOIS	Jean-François LAFABLE et Laurent GALAIS	25 La Dolce Via - Riotord 07310 St-Martin-de-Valamas	25 La Dolce Via - Riotord 07310 St-Martin-de-Valamas	Ouverture hôtel - restaurant	16 743,28 €	16 743,28 €	1 674,33 €	10%
LOU GOURMANDOU	Christelle BARRES et Laurent VALLIER	Le village 07310 LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Le village 07310 LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Reprise d'un bar-restaurant épicerie	17 116,22 €	13 516,22 €	1 351,62 €	10%
Myriam PLANCHON	Myriam PLANCHON	500 route d'Eyrium 07160 Le Cheylard	500 route d'Eyrium 07160 Le Cheylard	Création d'une salle de sport et de remise en forme	123 711,57 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%